

Directeur de la Publication: Isabelle BECU-SALAÜN - Réalisation : Michel CHAUVEAU

Site internet : <http://www.sejs.org>

Sommaire

pages

◆ Rapport moral de la SG	2
◆ Assemblée générale du 18 octobre	4
◆ Assemblée générale du 19 octobre	5
◆ Renouveau du Bureau National	6
◆ Assemblée générale du 20 octobre	7
- Rapport des vérificateurs aux comptes	9
- Rapport des commissions	10
- Motions votées	12
◆ Intervention de Rémi VIENOT, section des retraités	12
◆ Intervention de Fabrice COQUELIN, UNSA-éducation	14
Hommage à notre collègue disparue	
◆ Claudine TERRASSIER	15
 Bulletin d'adhésion au SEJS pour 2013	 16



Editorial d'Isabelle BECU-SALAÜN

Secrétaire Générale du SEJS

En ce début d'année que nous espérons de vrai changement, je vous souhaite sinon prospérité, du moins équité de traitement ; ce sera déjà beaucoup ! Santé et sérénité sur nos lieux de travail !

Que le respect des compétences prime sur la condescendance ; et que notre action au service de ceux que nous côtoyons, la jeunesse de notre pays, en particulier, retrouve tout son sens.

" Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible " (Antoine de SAINT EXUPÉRY).



Compte rendu du CONGRES de STRASBOURG - Du 18 au 20 Octobre 2012

De gauche à droite : Jeanne VO HUU LE, BERTRAND, Jérôme FOURNIER, CREPS, Mireille GUYONNAUD, Pierre-Yves BOIFFIN, Nathalie ALBUISSON, André MOLINIER, Alain GREWIS, Estelle LEPRETRE, Hugues PLISSON, Pierre CHEVALERIAS, Jean-Marie THEPOT, Patrick BRUGGEMAN, Bernard BRONCHART, Philippe VANDAIS, Bruno GENARD, Rémi VIENOT, Damien KLEINMANN, François FOURREAU, Anne SCHIRRER, Renaud de VEZINS, Gildo CARUSO, Fabrice COQUELIN, Frantz HAUW, Georges GONZALES, Gérard BAUDRY, Bernard DEMARS, Isabelle BECU-SALAÜN, Gérard MERCIER, Philippe CHAUSSIER, Valérie BAIXAS, Claude RIGAUD, Michel LETIENNE (caché) Anne DANIERE-MOREAU, Yves LAFFONT, Robert LOUVET, Hélène BIHAN, Emmanuel CAZES, Nicolas VOUILLOU, Jean-Marie POULEAU, Philippe CALLE (caché), David DUPONT, Dominique GALATOLA, Florence GIRAUD, Jean-Louis LAMARE, Fabienne DEGUILHEM, Pierre LARRE, Serge FERRIER, Brigitte ASTIER-CHAMINADE, Michel CHAUVEAU, Jacques BRUGNON.

Laurent VILLEBRUN, Philippe Edwige BAKKAUS, Gérard



Photographe : Max PINSON

Manquent sur la photo, pour les actifs : Nicolas ARMAND, Valérie BERGER-AUMONT, Mickaël BOUCHER, Véronique CAZIN, Emmanuel COQUAND, Aurélien CURBELIE, Pascal ETIENNE, Alain GUTHMANN, Jean-Christophe LAPOUBLE, Jean-Michel LECLERCQ, Fabien MARTHA, Didier PLANSON, Angel TAPIA-FERNANDEZ, et, pour les retraités : Raymond AUBRY, André AUGER, Gilbert BARRILLON, Guy BERTHEAU, Daniel BOILEY, Alain COTTA, Gérard DAKNOU, Guy FABRETTI, François GROSJEAN, Pierre GUYOT, Raymond JOLLY, Pierre LEWIS, Georges TETAZ, Edmond THERON et Antoine THIMJO.

Rapport moral prononcé par
Isabelle BECU-SALÜN,
 Secrétaire Générale,
 18 octobre 2012



Le rapport moral m'a toujours semblé un exercice un peu étrange que je voudrais décrypter notamment pour les collègues qui participent à notre Congrès pour la première fois.

Je vais le faire à partir de tout ce qui tout au long de l'année a relevé d'une ligne de conduite collective, de la référence à un système de valeurs communes qui sont celles d'un syndicat réformiste au sein de l'UNSA Education.

Dans cette année chaotique, cette ligne de conduite a souvent été le seul point d'ancrage possible dans un contexte où les visions respectives de notre métier peuvent d'autant plus différer que nous nous retrouvons, chacun dans nos services respectifs, dans des situations non seulement inédites mais totalement différentes.

Le rapport moral est aussi le rapport que je vous dois d'une stratégie dont je développerai quelques aspects et qui découlent d'un point essentiel : la participation active, autrement dit le refus d'utiliser la tactique de la chaise vide, parfois problématique quand d'autres ont le boycott facile, et la défense ferme de la reconnaissance de notre métier qui s'est notamment traduite par le refus d'une fusion IASS-IJS à l'arraché et la lutte pour une meilleure PFR.

Cette année plus particulièrement il a fallu garder le moral même dans les moments où tout semblait "perdu" pour nous.

J'ai vécu certaines situations, seule, et c'est en partie mon rôle de SG.

Mais ce que nous avons fait est le travail d'une équipe souvent nourri, cette année plus que les précédentes, par certains d'entre vous qui alertaient, fournissaient documents ou analyses.

Le BN a été très sollicité et notamment les nouveaux venus qui sont arrivés dans un contexte totalement inédit qui ne leur a pas laissé le temps d'une mise en route.

Mais chacun a apporté ses forces et ses compétences. La vie du BN n'a pas toujours été un long fleuve tranquille - la question de la ligne de conduite collective s'est posée avec parfois des décisions prises aux voix - mais nous avons tenu bon ensemble.

Vous connaissez le travail au long cours de Michel "gardien du temple" et je voudrais dire que nous avons fonctionné avec Emmanuel Coquand totalement en tandem, les décisions entre deux BN ont été prises parfois par courriel au sein du BN, mais toujours de façon concertée et compte tenu de nos disponibilités professionnelles respectives, c'est un exploit.

Je suis repartie du Congrès de Reims assez inquiète avec des motions qui ont été par la suite interprétées diversement et qui ont dû être reprécisées en Conseil National après un épisode un peu difficile.

Je le redis :

- d'une part nous avons mis en œuvre les motions de Congrès
- d'autre part l'action syndicale ne peut se concevoir avec des mandats impératifs (et encore moins en période électorale), sous peine d'aller dans le mur par dogmatisme et incapacité de s'adapter aux évolutions entre deux congrès. Le bureau National vous demande d'en tenir compte.

Le Congrès m'a aussi donné la mesure des situations extrêmement difficiles, avec des cas avérés de harcèlement moral et de façon générale une perte de sens de notre métier, voire de l'action de l'Etat dans le domaine de la Jeunesse et des Sports. Ce champ a été sacrifié à la RGPP, traité au mieux au travers du prisme de la réparation sociale et non de l'éducatif, au pire totalement instrumentalisé, ce qui pose un problème d'ordre éthique, parfois de conflits de valeurs aux fonctionnaires que nous sommes.

Après le Congrès nous avons connu un temps de latence, nous ne savions pas trop si le vent allait tourner ; puis brusquement fin Décembre, le Ministre David Douillet demande à nous rencontrer. Nous nous sommes retrouvés dans une situation ubuesque et moralement périlleuse face à un ministre qui connaissait très mal le dossier fusion, une DRH qui avançait ses pions pour un échec et mat, sous l'œil d'un cabinet que nous connaissions très bien par ailleurs...

Nous avons tenté avec Emmanuel et Michel d'assurer notre survie collective avec en guise de choix politique un vague croquis de maths modernes qui nous rappelait notre entrée au collège.

Le rapport d'activité témoigne de la précipitation que nous avons connu ensuite.

Il se trouve que j'ai eu l'opportunité d'interpeller notre future ministre fin janvier à Grenoble lors des Etats Généraux du Renouveau ... tout un programme ...

Je l'ai fait de façon à ce qu'elle s'en souvienne - je pense que c'est la cas - en évoquant notre « chronique d'une mort annoncée » et celle des services. Je l'ai fait comme on jette une bouteille à la mer, et je me souviens précisément de la réaction des participants : « Répondez à l'inspectrice ».

Puis le temps a commencé à être décompté, les réunions se sont accélérées ; la question de la PFR, utilisée comme un chantage, brouillant encore un peu plus les cartes .

Un lundi soir la DRH qui est convoquée par le Ministre dans la foulée me fait appeler d'urgence alors que je suis en « CODIR » comme on dit désormais.

Il a dû se passer quelque chose ce soir là, probablement l'amorce du dénouement que l'on connaîtra beaucoup plus tard, lors de la première audience avec notre nouvelle Ministre début juillet et qui annoncera le gel du dossier fusion (c'est donc qu'il pouvait encore l'être).

Pour ce qui me concerne, j'en garde moralement un souvenir étrange.

J'ai peu de propension à céder lorsqu'on m'en intime l'ordre et aucune à me renier. En tant que votre représentante c'était totalement exclu.

Sur ce plan les deux années écoulées marquent un changement dans le rapport aux représentants syndicaux que nous sommes, malmenés voire ridiculisés en public, il faudra y être très vigilants.

Je voudrais également évoquer dans ce rapport moral la question du champ professionnel. Il est clair que nous n'avons cette année pas conduit d'actions spécifiques dans ce domaine hormis très récemment en matière de décentralisation des accueils collectifs de mineurs et je remercie tous ceux qui nous ont alimentés pour une réaction rapide

Nous nous sommes centrés sur des analyses et contributions globales notamment dans le cadre du bilan de la RGPP, mais nous devons aussi manifester notre expertise sur des sujets techniques.

Il est vrai qu'il est difficile de nous faire l'écho de l'inexistant : politique jeunesse d'un vide abyssal, politique sport indigente, le tout retracé dans un catalogue de DNO à la Prévert à grand renfort d'actions transversales et de strates successives.

Au mieux nous poursuivons « en notre âme et conscience » ce que nous pensons devoir faire de notre métier, au pire nous gérons des « crédits de droit commun » donc une forme de « bon à tirer » en période de réduction budgétaire.

Même les modifications des dispositions relatives au CEE, dramatiques pour les Accueils collectifs de mineurs, n'ont suscité aucune intervention de notre ministère.

Notre analyse de la RGPP diffusée en juillet dans le cadre de missions d'enquête dont le nombre interroge d'emblée l'efficacité (Inspection Générale, SGG, Cour des comptes...) a essayé de mettre en lumière cette vacuité.

Au point que la clarification de l'acte III de la décentralisation est autant attendue que redoutée ce qui laisse libre cours aux hypothèses les plus diverses.

J'ai eu le sentiment cette année de jouer une partie de poker menteur dont les règles ont changé constamment et avec des joueurs étrangers à notre champ professionnel mais à qui on a confié toutes les cartes maîtresse.

Dans ce contexte les relations avec le SNIASS - dont les intérêts divergent des nôtres - ont été complexes, se sont

difficilement et très momentanément réchauffées pour redevenir très fraîches après le gel de la fusion considéré par eux comme une trahison.

Nous avons toujours fonctionné loyalement ; le SNIASS a sans doute surestimé l'impact de nos effectifs respectifs et fait preuve pour le moins de condescendance, parfois d'agressivité. Le dénouement l'a surpris.

Le BN a toujours joué le jeu loyalement, parfois difficilement et toujours dans le respect des engagements pris devant vous bien que l'on nous ait prêté des propos qui n'étaient pas les nôtres.

Le syndicalisme suppose des stratégies au service de métiers et de valeurs. Et je sais quel est le sens de mon engagement, de notre action syndicale et celui de l'action de l'Etat à travers nous et nos services



Après cinq mois de changement politique, il y a de quoi s'interroger sur ce en quoi l'on a cru. Le changement est pour l'instant décevant et dans ce contexte, notre Congrès est historique.

Au terme de cette année syndicale nous avons, je pense, déjoué une mort indigne - ce qui ne signifie pas que l'avenir soit radieux mais peut être un peu plus respectueux ce qui ne devrait pas être très difficile - et obtenu un réexamen de notre régime indemnitaire, même si les modalités en sont encore beaucoup trop imprécises à l'issue d'une rencontre avec la DRH in extremis ce lundi 15 octobre.

D'autres chantiers vont s'ouvrir et nous allons nous y préparer pendant ces deux jours mais nous avons beaucoup appris cette année de la « moralité ».

*Rien ne va de soi
Rien n'est donné
Tout est construit
Gaston Bachelard*

Isabelle BECU-SALAÜN



Ouverture du CONGRES

18 octobre 2012

La séance débute à 14h30.

L'ouverture du congrès est faite par Damien Kleinmann. La directrice du centre européen de la jeunesse qui accueille le congrès du SEJS, également directrice de la jeunesse par intérim du Conseil de l'Europe, présente les missions et activités de son établissement. Elle évoque l'ouverture du centre sur les préoccupations des jeunes, sur les questions d'insertion sociale et de démocratie.

Les décisions sont prises par les 47 pays membres et par 30 personnes des organisations de jeunesse qui siègent sur un comité



L'accueil fait partie des missions du centre. La recette des rentrées financières va dans le programme jeunesse du Conseil de l'Europe.

Isabelle Bécu-Salaün la remercie et souligne l'intérêt des IJS sur l'Europe et la jeunesse. Par ailleurs les valeurs de la directrice sont partagées par le SEJS et l'UNSA éducation : militants de l'éducation informelle, voilà des termes que nous connaissons et pratiquons à travers l'utilisation des PEJEA.

Michel Chauveau présente le programme aux participants arrivés ce midi.

Les présidents de séances plénières en assemblée générale seront respectivement Damien, Pascal Etienne et Jean-Marie Thépot.

Sont désignés secrétaires de séance Anne Schirrer pour l'après-midi, Florence Giraud pour vendredi matin et Nicolas Vouillon pour le samedi matin. Des secrétaires adjoints sont sollicités parmi les présents, non membres du BN.

Pour les commissions de travail du congrès,

leurs présidents communiqueront les noms des secrétaires et rapporteurs.

Sont désignés à la commission des pouvoirs et des votes : Michel Chauveau, Gildo Caruso et Robert Louvet.

La commission des motions a pour tâche de collecter les motions des commissions de travail, de les harmoniser, les remettre en forme, voire les retoucher. Elle les présente le samedi matin à l'AG finale. La présidence de cette commission sera assurée par Valérie Berger-Aumont, assistée de Pierre-Yves Boiffin et Anne Danière-Moreau.

La commission de contrôle des comptes sera assurée par Pierre Larre et Mickaël Boucher.

S'agissant des candidatures au bureau national (BN), il est rappelé que les élus le sont pour deux ans. Cinq membres du BN sont à renouveler et un sixième poste est à pourvoir. Les membres sortants sont candidats à leur renouvellement. Les autres candidatures sont à exprimer avant le soir 20 h.

Michel rappelle que le but des travaux en commissions est d'aider le BN pour l'élaboration de sa "feuille de route" pour 2013, *via* les mandats votés en AG.

Par ailleurs, les collègues ressentent un vrai besoin d'échanges sur les actuelles pratiques comme IJS, les réunions régionales de service étant de moins en moins organisées. En effet au vu de la disparité des services déconcentrés (PP PPCS JSCS) les rassemblements et échanges d'IJS se font plus rares voire sont inexistantes.

Aussi le BN a-t-il proposé un tel échange ce soir, ce qui peut permettre l'élaboration d'un "socle commun" facilitant le travail en commission thématique de vendredi.

RAPPORT MORAL

Isabelle procède à l'exposé de son rapport moral (*cf. supra*).

Débat :

Des questions sont posées sur le rapport commandé par la Ministre à l'IGJS. Il semblerait que le rapport ait été remis, mais pas encore diffusé à l'exception de quelques directeurs d'administration centrale. Le retard dans la diffusion semble lié au fait que certaines directions n'ont pu encore faire état de leur remarque. Isabelle rappelle que, au sein de la délégation UNSA-éducation, le SEJS, représenté par Philippe Chaussier et elle-même, a été auditionné pendant trois à quatre heures par la commission d'IGJS.

Pierre-Yves Boiffin indique qu'un rapport de la cour des comptes sera diffusé fin novembre ; un « réquisitoire » contre la REATE et la RGPP est sans doute à prévoir.



Laurent Villebrun signale que la ministre projette de rencontrer les personnels de son administration centrale le 25 octobre.

Didier Planson demande si le SEJS a pris des contacts avec l'association des régions de France. Isabelle lui répond que ce n'est pas le cas actuellement, mais que cela nécessite au syndicat de déterminer préalablement ses stratégies de manière prospective.

Jean-Marie Thépot considère qu'il y a nécessité de dénoncer certaines pratiques inadmissibles dans une période récente à l'endroit de collègues syndiqués. Isabelle lui répond qu'il y a une évidente négation des codes à l'égard de l'action syndicale. Ce qui nécessite d'envisager de nouvelles pistes

Gildo Caruso pense nécessaire de se recentrer sur des problématiques qui concernent le quotidien des IJS.

Il est procédé au vote du rapport moral, adopté à l'unanimité, mais une abstention (mandat d'un collègue ne pouvant se rendre au congrès et n'ayant pu entendre ce rapport).

RAPPORT D'ACTIVITES

(cf. le rapport détaillé présenté dans SEJSInfo n° 21)

Michel Chauveau indique qu'à ce jour 187 collègues sont syndiqués sur 348 IJS, ce qui est plus que l'année précédente. La recette moyenne de l'année est néanmoins en légère baisse par rapport à 2011 compte-tenu du faible montant de l'adhésion pour les nouveaux collègues stagiaires. L'effectif de présents au BN se situe en moyenne à une douzaine de collègues sur quinze. Le constat des réelles difficultés à fonctionner des sections régionales est fait de nouveau.

Max Pinson indique que le site internet SEJS a été modifié et amélioré ce qui a occasionné une forte augmentation de sa fréquentation. La communication syndicale demeure adressée prioritairement aux syndiqués, avant d'être mise en ligne dans les semaines suivantes.

Michel indique que, suite aux récentes élections d'octobre 2011, l'UNSA demeure majoritaire au CT ministériel commun (santé et jeunesse et sports). Pour le CT administration centrale la CGT devance légèrement l'UNSA, compte tenu de sa position historique au ministère de la santé. S'agissant du SEJS, il faut se féliciter de sa progression de 10 points à la CAP des IJS, atteignant plus de 84 % des voix. C'est le résultat d'un travail d'équipe. Au niveau de la fédération UNSA-éducation, Laurent Escure a succédé à Patrick Gonthier.

Un travail inter-syndical assez intense se déroule actuellement, dans un climat constructif, malgré quelques divergences d'analyse. Chacun essaie de privilégier les accords inter-syndicaux.

Le SNIASS est maintenant adhérent de l'UNSA-emploi-solidarité.

Edwige Bakkaus et Valérie Berger-Aumont évoquent les affaires corporatives. Les CAP ont été en augmentation cette année, du fait du concours 2011 et des IJS nommés par liste d'aptitude. Stratégiquement c'est un moment de rencontre avec la DRH. Le suivi des situations individuelles a été assez lourd à gérer.

Un CT ministériel commun a été mis en place mais son ordre du jour est réduit le plus souvent à des questions d'intendance, assez éloignées des préoccupations de nos secteurs professionnels. Cela conduit à une dégradation du dialogue social. La ministre a notamment évoqué la création d'un CT ministériel SJEPVA. Ces CT ministériels communs fonctionnent en effet très mal.

S'agissant des affaires corporatives, il y a nécessité de réagir face au comportement de la DRH. Le travail des commissions sera à ce titre essentiel.

Le rapport d'activités du BN est adopté à l'unanimité.

Assemblée Générale

du 19 octobre 2012



Pascal Etienne procède à l'ouverture de la séance à 9h00. Les détails pratiques de l'organisation de la matinée sont donnés par Michel Chauveau. Il est d'abord procédé à une mise en commun des réflexions des commissions

de la veille, organisées sur le même thème, le bilan du métier d'IJS, après deux ans de RGPP et de RéATE.

Bilan des évolutions du métier d'IJS

Commission n° 1

La commission n° 1 souligne la complexité et l'herméticité des conditions de travail actuelles. Le concept de maison commune est, de fait, abandonné. Mailing et reporting prennent la place des missions sur le terrain. Priorité est donnée à l'action sociale au détriment du secteur JEP. Toutefois les partenaires associatifs et institutionnels reconnaissent l'expertise JS dans les aspects contrôle et management. La commission s'interroge sur les annonces du gouvernement en matière de rythmes scolaires.

Commission n° 2

La commission n° 2 considère également que le management et le travail administratif sont devenus plus complexes. Souvent l'IJS est seul en DDI. Il y a une certaine forme d'autonomie, mais, plus profondément, l'organisation est souvent assez hétérogène. Même si tous les IJS sont en responsabilité d'encadrement, à l'évidence, ils ne font pas le même métier dans toutes les DDI. Il y a de nouvelles hiérarchies, ce qui entraîne un éloignement des lieux de décisions. Mais une forme de solidarité dans l'adversité apparaît entre les agents. Les services pourraient jouer un rôle dans les projets d'aménagement du territoire si des moyens adéquats d'intervention étaient donnés.

Commission n° 3

Des mots forts ont été exprimés (placardisation - souffrance au travail - déstabilisation - dévalorisation des fonctions IJS). Mais, *a contrario*, de nouvelles solidarités se manifestent entre PTP et IJS. Un nouveau rapport de force est à gérer au quotidien avec les emplois fonctionnels. On observe un noyautage partiel des IJS. Leur positionnement est très différent d'une direction à l'autre. La RGPP prévoit une animation de réseau par la DR mais, paradoxalement les moyens de fonctionner en réseau ont disparu. De même, une forme de déqualification professionnelle des IJS se fait simultanément à un développement de leur rôle comme DDJS local, sans en avoir le statut au sein de la DDI. Les IJS passent beaucoup plus de temps maintenant à faire des rapports, au détriment de l'action. La bureaucratie s'est considérablement développée dans les DDI. Il existe maintenant un fort décalage entre la mission de coordination et la présence sur le terrain, ce qui en diminue la connaissance. Il est proposé de réfléchir à nouveau au référentiel professionnel (le seul qui existe est le référentiel syndical) en l'actualisant ; cela paraît maintenant nécessaire.

Les formations initiale et continue sont à améliorer. On observe l'isolement de certains IJS.

Il faut retrouver une culture et un cadre de valeurs communs.

L'éducation populaire, au sens large, doit demeurer une référence commune.

Michel Letienne suggère de séparer ce qui relève du corps IJS proprement dit et ce qui relève du contexte qui impacte tout le monde du fait de la RGPP.

L'assemblée générale se répartit ensuite pour un travail en trois commissions, de 10h00 -12h00, sur les thèmes suivants :

- Organisation territoriale
- Avenir du métier d'IJS
- Avenir de la gestion du corps des IJS (affaires statutaires et corporatives).

Renouvellement du BUREAU NATIONAL

L'assemblée générale se réunit en session plénière à 12h15. Au nom de la commission des pouvoirs et des votes, Robert LOUVET et Gildo CARUSO procèdent aux élections au Bureau National. Six postes sont à pourvoir. Huit candidatures ont été enregistrées, dont cinq émanant de collègues déjà membres du BN, candidats à un nouveau mandat. Ces huit candidatures sont les suivantes (dans l'ordre alphabétique) :

Brigitte ASTIER-CHAMINADE (renouvellement), Edwige BAKKAUS (renouvellement), Mickaël BOUCHER (nouvelle candidature), Emmanuel COQUAND (renouvellement), David DUPONT (nouvelle candidature), Serge FERRIER (nouvelle candidature), Fabien MARTHA (renouvellement), Max PINSON (renouvellement).



Chaque candidat est invité à se présenter, en indiquant ses motivations à rester ou rejoindre le BN, puis il est procédé aux élections (à l'urne, à bulletin secret, avec

liste d'émargement). Six postes étant à pourvoir, chaque électeur est invité à rayer au minimum deux noms sur le bulletin de vote. Les électeurs peuvent disposer, en plus de leur propre voix, de quatre mandats de collègues syndiqués absents.

Le dépouillement des votes se fait par la commission pendant l'heure du déjeuner.

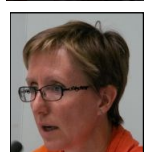
L'annonce des résultats est faite par Robert LOUVET en début d'après-midi, avant la reprise du travail en commission.

Cinquante deux membres du SEJS ont voté directement. Ils disposaient en plus de 83 pouvoirs. Sur les 135 bulletins dans l'urne, on observe un seul nul ; soit 134 suffrages exprimés.

Ont été élus :

- Emmanuel COQUAND
- Brigitte ASTIER-CHAMINADE,
- Max PINSON
- Edwige BAKKAUS
- Fabien MARTHA
- Mickaël BOUCHER

Ne sont pas élus Serge FERRIER et David DUPONT.



Assemblée Générale

du 20 octobre 2012

Jean-Marie THEPOT, en retraite depuis le 1^{er} octobre, président de cette AG, ouvre la séance en saluant la présence de Fabrice COQUELIN représentant de l'UNSA éducation. 45 votants actifs sont recensés.

1. Rapport financier 2011

Brigitte ASTIER CHAMINADE, trésorière, excuse Martine CHARRIER, trésorière-adjointe et fait lecture du rapport financier ainsi que du compte de résultats.

Elle relève la modestie du budget (36 000 euros environ) et la légère érosion des produits par rapport à 2010 (diminution de 1 000 euro environ). Les dépenses sont largement contenues, notamment les frais de fonctionnement du bureau national. Le bilan fait apparaître une situation financière très saine.

Michel CHAUVEAU complète le propos de la trésorière, rappelant notamment que les cotisations constituent la seule véritable ressource du syndicat. Il présente le barème des cotisations qui repose sur un principe de progressivité et de justice sociale. L'augmentation des cotisations annuelles qui s'échelonne de 0 à 8 euros, en fonction de l'indice, demeure raisonnable. Des précisions financières relatives au coût du congrès sont également données. Suite à une question, M. CHAUVEAU rappelle que la déduction fiscale dont profite les cotisants porte sur l'ensemble de leurs frais engagés au titre du syndicat (cotisations et frais liés à la participation au congrès).



Vérification des comptes par Pierre LARRE et Mickaël BOUCHER

Pierre LARRE constate la conformité des comptes. Le compte de résultats fait apparaître une trésorerie relativement confortable puisqu'équivalente à deux années complètes de fonctionnement. Transparaît également dans ces comptes la volonté d'offrir aux congressistes de bonnes conditions de travail. En conclusion, le rapporteur constate la sincérité et l'authenticité des comptes. Il accorde son quitus à la trésorière et à son adjointe et



leur adresse ses félicitations pour le sérieux de leur gestion, tant sur la forme que sur le fond.

CONCLUSIONS

Le déficit prévisionnel du congrès de STRASBOURG de 10 194 € est lié à une volonté explicite du bureau national d'offrir de bonnes conditions de travail et d'accueil aux congressistes, comme d'encourager la plus large participation possible des adhérents. Cet objectif semble déjà atteint : plus de participants en 2012.

In fine, nous constatons l'authenticité et la sincérité des comptes vérifiés et nous donnons le quitus à la trésorière et à son adjointe. Nous ajoutons nos félicitations pour le sérieux et la qualité de la gestion, tant sur le fond que sur la forme.

**Pierre LARRE
& Mickael BOUCHER**

RAPPORT DES COMMISSIONS

Jean-Marie

THEPOT rappelle

que les motions adoptées en congrès ont vocation à être portées par le BN toute au long de l'année qui suit. Il invite les orateurs à présenter le travail des trois commissions. Les participants formuleront leurs observations et propositions d'amendement à l'issue de ces exposés.

2.1 Commission « organisation territoriale »

Rapporteur Pierre-Yves BOIFFIN



En introduction, le rapporteur évoque le caractère consensuel et constructif de la commission. Ce groupe s'en est tenu à un « discours sur la méthode » excluant les scénarii relevant de la science fiction. Le positionnement stratégique du champ et des missions des IJS sont à redéfinir. En comparaison avec les directions départementales des territoires (exemple du « logement d'abord »), le champ Jeunesse et Sport n'a pu se structurer et doit se repositionner stratégiquement. Davantage de lisibilité et de cohérence entre l'administration centrale, les DRJSCS et les DDI sont attendues.

La fonction de pilotage est devenue très difficile, ce que confirme les collègues de l'AC, sachant qu'il était, par exemple, formellement interdit à cette dernière de s'adresser directement aux DDI.

En conclusion, le rapporteur regrette la vacuité du projet politique et la déliquescence de nos missions.

2.2 Commission « l'avenir du métier »

Rapporteuse : Anne ANIERE-MOREAU

La rapporteure témoigne de la richesse des échanges. Le sujet a été abordé au travers de trois angles : repérage des besoins sociaux auxquels les IJS peuvent contribuer à répondre, analyse de la plus value des IJS en termes de compétences dans leurs champs d'intervention, identification de la nouvelle commande publique.



Le corps des IJS a été maltraité et meurtri au cours de ces trois dernières années. En préalable à toute revendication, doit être exigé la réouverture d'un concours de qualité.

Au plan syndical, le réseau des IJS est à réactiver. L'idée d'un forum sur Internet a été émise. Parallèlement, il faut se saisir des opportunités offertes par les annonces du Président de la République, notamment en matière de jeunesse, affichée comme la priorité de son quinquennat. La participation au débat politique lié à l'aménagement des rythmes scolaires doit nous permettre de nous repositionner. Enfin, dans le cas où la prochaine vague de décentralisation affecterait de façon significative nos champs d'intervention, il conviendrait d'affirmer la nécessité du maintien d'une approche globale de nos missions éducatives et sportives, excluant tous scénarii de « vente à la découpe » ou de saucissonnage de notre administration. Car, tout éclatement de nos missions compromettrait leur cohérence d'ensemble et risquerait de les diluer.

2.3 Commission « avenir de la gestion du corps des IJS »

Rapporteur Bruno GENARD

Les débats ont été animés et pas toujours consensuels.

La diminution des effectifs du corps s'accélère : à peine 350 en activité actuellement contre 450 il y a 6 ans. Le corps des IJS est aujourd'hui considéré *de facto* en voie d'extinction. Il ne s'est pas dégagé de consensus parfait au sein de la commission. La rédaction de motions ouvertes a été souhaitée.

Deux thèmes principaux ont été discutés : le projet avorté de fusion avec les IASS et la question de la sécurisation et de la fluidification des parcours professionnels des IJS.

Le projet de fusion stoppée a généré deux types de positions opposées : pour les uns il n'aurait fait qu'accroître les inégalités selon les catégories d'IJS ; pour les autres « la très grande majorité y aurait trouvé son compte au bout de 4 ou 5 ans », d'où le regret du rejet de la réforme, pour ces derniers.

Différents scénarii de fusions ont été évoqués, notamment avec les CTPS. L'hypothèse de la fusion des quatre corps propres de « jeunesse et sports » est également suggérée (CTPS, professeurs de sport, IJS, CEPJ).

Quelques soient les scénarii envisagés, les compétences des IJS devront constituer des points de références incontournables pour la construction du futur du corps. L'attachement aux valeurs éducatives est par ailleurs réaffirmé.



Après une pause, Jean-Marie THEPOT annonce la reprise des travaux. Il précise que le président (Pierre-Yves BOIFFIN) de la commission des motions a eu la responsabilité, en lien avec Valérie BERGER-AUMONT, de hiérarchiser l'ordre de présentation des motions. Le débat s'ouvre sur les différentes motions proposées par les commissions.

Pierre-Yves BOIFFIN indique que Le travail de la commission des motions (qualifiée de « commission alambic ») a consisté à produire une synthèse à partir des différentes motions, celles des sections et celles des trois commissions.

Son leitmotiv était « ne rien oublier tout en restant cohérent », les motions ne pouvant exprimer tout et son contraire. La commission été mue par un souci de cohérence afin, conformément à son objet, de confier au BN un mandat annuel pour 2013.

Au fur et à mesure de leur examen, les différentes motions (*cf. infra*) sont projetées à l'écran.



MOTIONS adoptées

MOTION 1 :

« ORGANISATION TERRITORIALE »

Les inspecteurs de la jeunesse et des sports (IJS), réunis en assemblée générale du syndicat de l'encadrement de la jeunesse et des sports (SEJS) le 20 octobre 2012, confient le mandat suivant au bureau national du SEJS :

S'agissant de l'organisation territoriale de l'Etat actuelle, on observe une marginalisation du champ "Jeunesse et Sports" (JS) au plan départemental, et une complexification du rôle de pilotage tant au plan national que régional.

A cet égard, il est important de rappeler quelques éléments de constats qui s'imposent : l'affaiblissement des effectifs se poursuit ; l'arrimage très fort des directions départementales interministérielles (DDI) aux préfetures limite les possibilités d'une réelle coordination et mutualisation régionale ; le rattachement des missions Jeunesse et Sports aux directions départementales de la cohésion sociale et aux départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCS/PP) n'a été adossé à aucun projet stratégique (à l'inverse par exemple du regroupement du champ hébergement/logement) ; enfin, ces missions ne sont définies par les décrets « missions et compétences » de 2009 qu'en terme d'inventaire sans cohérence.

La priorité absolue consiste aujourd'hui à repositionner les missions du champ JS à chaque échelon. Par ailleurs une définition précise de la contribution des équipes JS à la mise en œuvre des politiques publiques prioritaires doit être réalisée. La réflexion relative à l'organisation territoriale ne peut être que l'ultime étape de ce processus.

Le SEJS insiste pour que les étapes suivantes soient respectées, afin de rompre avec la logique actuelle :

- ① La première priorité consiste à **donner du sens et de la cohérence aux politiques.**
- ② Il convient ensuite **de redéfinir précisément les missions de chaque échelon**, ce qui implique de revoir en profondeur les décrets « missions et compétences » de 2009.
- ③ Il est indispensable d'être **vigilant au maintien des compétences métiers**, et au savoir faire des inspecteurs en matière managériale et de conduite de projets complexes, particulièrement utiles à la mise en œuvre des politiques transversales. Dans ce contexte il est nécessaire de mettre fin à l'érosion des effectifs.
- ④ Pour répondre à ces enjeux, l'organisation territoriale doit prendre en compte la nécessité pour le champ JS de se restructurer verticalement pour gagner en légitimité, lisibilité et efficacité. **La colonne vertébrale AC/DR/DD doit être réaffirmée** et renforcée, tout en maintenant un échelon départemental ayant du sens et une capacité opérationnelle.

Quels que soient les scénarios annoncés, y compris en matière de décentralisation, l'évolution souhaitable du projet organisationnel des services territoriaux et établissements doit d'abord découler d'un nouveau positionnement stratégique de l'Etat dans le champ Jeunesse, Sports, Education Populaire et Vie Associative.

Motion adoptée à l'unanimité, moins un vote contre et deux abstention.

(Le congrès réunissait 135 pouvoirs, collègues présents ou représentés, soit un taux de représentation des syndiqués de 72,2 %. Les votes de motions de congrès ont été effectués à main levées, avec 45 collègues présents)

MOTION N °7

« Respect de l'engagement syndical »

Informés des pressions et menaces exercées sur des inspecteurs de la jeunesse et des sports du fait de leur engagement syndical, les membres du SEJS réunis en assemblée générale à Strasbourg exigent le respect strict de l'engagement syndical et le rétablissement de la considération due aux titulaires d'un mandat syndical.

Ils dénoncent par ailleurs l'arrogance et le mépris de certains responsables à l'égard des agents du champ Jeunesse et Sports et, au-delà, des valeurs et acteurs de ce champ.

Ils revendiquent ainsi un authentique dialogue social.

Motion adoptée à l'unanimité.

MOTION 2 :**« Réouverture d'un concours d'IJS en 2013 : une urgence absolue »**

Face à l'urgence de la situation, seule la perspective immédiate d'un recrutement significatif d'inspecteurs de la jeunesse et des sports (IJS) peut inverser le cours fatal des choses.

Ouvrir un concours dès 2013, c'est redonner espoir aux membres de ce corps méprisé et maltraité depuis plusieurs années. La baisse des effectifs de 19% en 5 ans traduit une volonté d'extinction et conduit à des conséquences gravissimes en termes de missions délaissées, - y compris celles relatives à la protection des mineurs -, des charges de travail décuplées et de fortes tensions psychosociales.

L'avenir du métier des inspecteurs de la jeunesse et des sports passe par un recrutement significatif et de qualité capable *a minima* de compenser les départs en retraite prévus pour les prochaines années.

Dans ce contexte critique, les inspecteurs de la jeunesse et des sports réunis en congrès à Strasbourg en octobre 2012 demandent et attendent de leur nouvelle ministre un signal fort :

- l'ouverture d'un concours annuel pour assurer un recrutement de qualité ;
- l'abandon immédiat du scénario « d'effectif cible » fixant les effectifs à seulement un inspecteur par département et deux par région, sans prise en compte des données démographiques et/ou des contraintes spécifiques propres aux départements et aux régions à fortes activités règlementées ;
- la redéfinition d'une véritable carte de référence s'appuyant sur le travail de cartographie des emplois effectué par le SEJS ;
- un plan de formations initiales et continues en lien avec les politiques publiques.

Les inspecteurs de la jeunesse et des sports donnent mandat au bureau national du SEJS pour faire évoluer, finaliser et partager le référentiel métier en lien avec le RIME.

Motion adoptée à l'unanimité.

MOTION 3 :**« Pour une forte participation aux débats des politiques éducatives, sportives et de jeunesse »**

Le corps des IJS est un corps a été particulièrement meurtri par la RGPP. Avec la suppression des effectifs, il a payé un des plus lourds tributs à la réorganisation de l'administration. En conséquence, les missions ne peuvent plus être exercées pleinement sur leur cœur de métiers dans le champ des politiques jeunesse, sport, éducation populaire et vie associative.

Pourtant, le débat actuel sur l'école et les rythmes éducatifs place le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (MSJEPVA) au cœur des préoccupations des familles quant à l'accès des enfants et des jeunes à des loisirs éducatifs de qualité en dehors des temps scolaires, comme l'a indiqué la ministre.

Il s'agit bien de la réaffirmation des politiques éducatives dans le cadre de la cohésion sociale où les effets ne se mesurent pas à l'année mais doivent se situer dans des parcours individuels et collectifs. Par ailleurs, l'actualité du délitement social met en lumière la nécessité de répondre de façon diversifiée aux besoins d'un territoire. Les missions des inspecteurs de la jeunesse et des sports comme promoteurs et développeurs de politiques publiques ont toute leur place dans la définition et l'évaluation de ces politiques.

Dans ce contexte, les membres de l'assemblée générale du SEJS réunis en congrès en octobre 2012 considèrent qu'ils doivent être associés à l'ensemble des débats et concertations portant sur les politiques éducatives, sportives

MOTION 3 (suite)

et de jeunesse. Ils doivent notamment être immédiatement représentés dans les discussions relatives aux modalités de mises en œuvre des rythmes scolaires, à reconnaître comme rythmes éducatifs.

Ils doivent pouvoir participer à l'animation interministérielle des politiques de jeunesse comme animateurs territoriaux et contribuer activement à l'élaboration et au pilotage des nouvelles instances de gouvernance dans ce champ.

Pour mettre en œuvre ces objectifs, mandat est donné au bureau national du SEJS pour aider les sections à initier des rencontres régionales afin de faire connaître les compétences et les missions des inspecteurs et proposer leurs interventions sur toutes ces questions éducatives, de jeunesse et de sport sur les territoires.

Ces rencontres seront également l'occasion de réunir les sections régionales pour permettre de réactiver l'animation d'un réseau qui fait la force et la singularité de ce corps.

Motion adoptée à l'unanimité.

MOTION 4 :**« Pour une juste revalorisation des indemnités et des carrières »****S'agissant du régime indemnitaire du corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports**

Constatant que l'inégalité flagrante du montant annuel moyen des indemnités du corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports (IJS) par rapport à celui des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale (IASS) et comme avec d'autres corps de catégorie A travaillant en services territoriaux persiste,

le congrès considère que :

- les fonctions exercées le sont dans une même entité administrative (DDCS, DDCSPP, DRJSCS) ;
- le niveau de responsabilités exercées est identique voire supérieur (exemple des IJS chef de pôle par rapport à des IPASS présents au sein de ces services).

Le bureau national exige à nouveau des administrations centrales de nos ministères de tutelle l'alignement du montant annuel des indemnités des IJS sur celui de ces corps.

L'assemblée générale du SEJS mandate son bureau national pour engager **en priorité** toute action opportune, afin d'obtenir un alignement du régime indemnitaire des IJS sur le régime indemnitaire attribué à d'autres corps remplissant des fonctions de même type.

S'agissant des mesures catégorielles d'avancement à envisager

La situation de nombreux inspecteurs de la jeunesse et sports aboutit actuellement à de véritables impasses de carrière (blocages actuels ou à venir relatifs au changement de classe) ; le bureau national exigera à nouveau de l'administration centrale une révision à la hausse des taux de passage de 40 % pour la première classe, 30 % pour le principalat.

Dans tous les cas, le bureau veillera au respect scrupuleux par l'administration centrale des critères réglementaires en matière de promotions.

Il conviendra par ailleurs de « décontingenter » la promotion des IJS en situation d'emplois fonctionnels.

S'agissant du rééchelonnement indiciaire

Considérant, d'une part, le positionnement des IJS sur des fonctions de direction et dans sa grande majorité sur des fonctions de chef de pôle ou de chef de service, d'autre part, le faible impact budgétaire induit compte tenu du nombre d'IJS en activité, l'assemblée générale du SEJS mandate le bureau national pour que soit envisagé un rééchelonnement indiciaire aligné sur des corps comparables (HEB non fonctionnelles).

Motion adoptée à l'unanimité.

MOTION 5 :**« Pour un régime indemnitaire et un statut acceptables des directeurs d'établissement et adjoints »**

Compte tenu de la situation des directeurs d'établissement et adjoints qui ont vu leurs prérogatives s'élargir et leurs responsabilités s'accroître de manière conséquente, il n'est pas acceptable que ceux-ci bénéficient d'indemnités moins favorables que des agents affectés sur emploi fonctionnel en services territoriaux.

A cet effet, l'assemblée générale du SEJS mandate son bureau national pour engager toute action sur la revalorisation du régime indemnitaire existant avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Par ailleurs, le projet de statut d'emploi des directeurs d'établissement et adjoints qui serait aligné sur le statut des directeurs d'administration territoriale de l'Etat est cohérent sous la condition que le classement soit calibré à niveau équivalent.

L'assemblée générale du SEJS mandate son bureau national pour engager toute action afin que ce statut d'emploi soit acceptable et adapté au positionnement et aux responsabilités exercées par les directeurs d'établissement et adjoints.

Motion adoptée à l'unanimité.

MOTION 6 :**« Pour la promotion du corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports ».**

L'assemblée générale du SEJS mandate le bureau national pour étudier et réfléchir à toutes les possibilités de sauvegarde et de promotion des valeurs du métier, notamment la dimension éducative, et lui demande de veiller au maintien des compétences et activités des inspecteurs de la jeunesse et des sports.

Motion adoptée à l'unanimité.

Section des Retraités

Vos retraités sont toujours aussi nombreux à participer au congrès du SEJS. Nous étions en effet 22, 34 avec nos épouses. Nous l'aurions encore été davantage si des impondérables (notamment de santé personnelle ou de proches, mais heureusement pas toujours) n'avaient pas retenu au dernier moment 7 d'entre nous.



Rémi VIENOT

Cela montre l'attachement qu'ils éprouvent pour une administration à laquelle ils ont consacré le meilleur de leur vie, et pour un corps auquel ils ont été fiers d'appartenir.

Les journées que nous avons passées à Strasbourg ou dans la campagne environnante ont été un enchantement. Nous le devons à la façon imaginative et attentionnée dont Daniel BOILLEY et

Patrick BRUGGEMAN (en liaison étroite avec Damien KLEINMANN, ce qui symbolise, au-delà de ces trois journées, le lien persistant entre retraités et actifs) ont organisé ce séjour, séjour dont le point d'orgue fut cette promenade en bateau suivie de ce repas en commun, qui illustrent la persistance du lien qui nous unit.

Notre assemblée générale, vendredi matin, a, comme d'habitude, été consacrée à deux thèmes.

Le premier, qui ne nous a pas posé de gros problèmes, est celui de notre vie statutaire. En effet, nos finances sont saines et ne nous causent pas trop de soucis. Par ailleurs, le recours à l'informatique a facilité nos échanges et en a accru la fréquence.

Nos effectifs ont connu une légère progression. Nous sommes actuellement 67 cotisants, contre 65 l'an dernier.

Il faut dire qu'après l'hémorragie de l'an dernier, nous n'avons à déplorer qu'une perte depuis le congrès de Reims. C'est celle de notre doyen, **Joël MERY**, qui avait profondément marqué Marseille et sa région, où il fut DRJS, et qui, à 98 ans passés, restait toujours fidèle à notre syndicat et attentif à l'évolution de la situation de notre corps.

Il n'en reste pas moins que, malgré nos efforts et l'aide de notre ami Michel CHAUVEAU, nous nous heurtons toujours au fait que l'on perd la trace des retraités dès qu'ils ont quitté le service où ils exerçaient. C'est pourquoi, dans le cadre de la recherche systématique de leurs adresses que nous avons entreprise, nous demandons à nos collègues actifs de nous signaler les coordonnées de retraités dont ils auraient connaissance.

Nous aimerions également que nos collègues retraités

puissent être associés aux réunions syndicales ou amicales organisées par les sections régionales. Nous communiquerons leurs adresses aux délégués de section.

La deuxième partie de notre assemblée générale, consacrée à la situation de notre corps, et plus généralement de notre Maison et de ses valeurs, a été infiniment plus animée et plus passionnée.

En effet, loin de vivre repliés sur eux-mêmes, nos collègues retraités ont des engagements dans la vie sociale multiples et variés. Quand on est à la retraite, il faut du temps pour cultiver son jardin, mais également une activité en prise sur la vie, sinon on prend 10 ans en 6 mois. Dans la continuité de la vie professionnelle et de l'engagement militant qui ont été les leurs, nos retraités ont bien des occasions de s'investir. Ainsi certains exercent des mandats municipaux, d'autres assument des responsabilités associatives, quelques uns se consacrent à la réflexion et à l'écriture.

Rien donc de ce qui se passe dans la vie publique ne peut donc les laisser indifférents, a fortiori pour ce qui a trait à notre secteur d'activités.

Nous avons tous vu avec un plaisir non dissimulé la résurrection du ministère de la Jeunesse et des Sports, incluant l'éducation populaire et la vie associative.

Mais, passé ce moment d'espoir, nous restons dans l'expectative. Les structures n'ont pas bougé, et l'on ne voit pas l'émergence d'une politique active dans notre secteur d'activités.

Nous ne sommes plus, comme l'an dernier, confrontés à la violence des vents contraires, mais dans un brouillard poisseux fait d'incertitudes débilantes et de menaces voilées. Rien d'emballant.

Dans ce contexte, nous avons l'impression que les tâches assumées par chacun d'entre vous peuvent atteindre une telle diversité que vous risquez un jour de n'avoir plus rien de commun. La notion de métier donc être au cœur de vos réflexions. Et cela, vous l'avez bien compris.

Autre constat de vos retraités : ils ont l'impression que notre syndicat est, vis à vis de notre ministre, dans la même position que nos concitoyens vis à vis du gouvernement. On s'adresse à lui pour traiter nos problèmes, alors qu'il se révèle impuissant car le pouvoir est parti ailleurs.

Cela rappelle aux plus anciens d'entre nous la période de la quatrième République où nos services et notre corps à peine créés étaient menacés de disparition, et où le ministère, dans l'incapacité de définir sur le terrain une politique précise, s'en était remis à la créativité de ses services extérieurs pour, se fondant sur leurs réalisations, opérer une synthèse et dire « voilà ma politique ».

Tout cela pour dire que le travail de réflexion sur le métier d'inspecteur est indispensable, et qu'il ne faut compter ni sur le ministère, ni sur la DRH, pour le faire à notre place. Nous devons donc contribuer à la rénovation de notre métier et élaborer une doctrine en ce qui le concerne.

Il est impératif, compte tenu de l'évolution de la situation et des préoccupations de notre société, de préciser en quoi notre métier peut constituer un outil irremplaçable pour le social comme pour l'éducatif.

Dans cette redéfinition de notre métier, nous pouvons nous appuyer sur nos valeurs : une administration partenariale habituée aux contacts, mais aussi l'éducation populaire conçue au sens large. Cette façon de permettre à chacun de se développer et de s'épanouir, en reposant simultanément sur ses facultés intellectuelles, ses aptitudes physiques, sa sensibilité artistique et son habileté manuelle. Le tout dans un esprit de citoyenneté, d'échange et de prise de responsabilités. Éducation choisie et non subie, ne se limitant pas aux cours mais utilisant toutes les possibilités de découverte que peut offrir la vie. Éducation par l'action autant que par l'enseignement, faite de confiance en l'homme et en ses possibilités.

Ainsi conçue, l'éducation populaire, qui concerne chacun d'entre nous, revêt une importance capitale pour tout ce qui a trait à la politique de la ville et à la cohésion sociale, à condition de ne la limiter ni aux seules associations d'éducation populaire, ni surtout aux techniques d'éducation populaire, tout comme elle est l'outil indispensable d'une véritable politique de réussite éducative, et même de réussite scolaire.

L'année dernière, je rappelais notre préoccupation qui était que, dans le cadre de l'évolution des corps et des métiers qui va caractériser la fonction publique française, et de la recombinaison des organisations syndicales que cette évolution induira nécessairement à plus ou moins long terme, nous conservions ce lieu de rencontre, d'échanges et de promotion des valeurs qui sont les nôtres, que nous offre actuellement le SEJS.

Cela reste la préoccupation des retraités. Mais je pense également que c'est, plus que jamais, un besoin des actifs.

De longs et chaleureux applaudissements ponctuent cette intervention. Jean-Marie THEPOT observe que ces applaudissements disent mieux que nos votes notre adhésion à ce rapport.

*Il passe ensuite la parole à
Fabrice COQUELIN.*

Intervention de la fédération UNSA-éducation

Chère Isabelle,
Cher Michel,
chers Amis,

Permettez-moi de commencer mon intervention en vous priant de bien vouloir excuser l'absence de notre secrétaire général, Laurent



ESCURE. Il souhaitait vraiment être présent parmi vous aujourd'hui, mais des engagements familiaux d'une part et le calendrier particulièrement chargé en ces temps l'en ont empêché. À défaut du secrétaire général, vous avez donc devant vous le trésorier général qui, avec beaucoup de plaisir, apporte à votre congrès le salut fraternel de votre Fédération.

Un congrès, c'est toujours une occasion de resserrer des liens grâce à la convivialité, mais aussi par le ciment que créent la discussion et la réflexion et, à ce que je viens d'entendre tout au long de cette matinée, c'est bien le cas au SEJS. Votre syndicat a eu la bonne idée de choisir, pour organiser son congrès, cette période automnale qui a une douceur toute particulière cette année car, au-delà du temps agréable, elle coïncide avec le temps annoncé du changement. Je vais m'y arrêter un instant.

L'élection de François Hollande a été, il y a bientôt 6 mois, pour beaucoup de nos concitoyens comme de nos collègues, un soulagement. Le fait qu'il dispose de plus d'une majorité absolue devrait renforcer ce soulagement car ces élections ont mis un terme à un quinquennat brutal qui a considérablement affaibli les Services publics, qui a épuisé notre société, qui a maltraité la République et qui a, au final, divisé notre pays.

Dotés de la majorité parlementaire, François Hollande et le gouvernement ont donc les coudées franches pour mettre en œuvre des changements nécessaires : à l'agenda des premières urgences en cours de traitement, une réforme fiscale, un sommet social et la mise en débat de la refondation globale de l'Éducation : rien de moins !

De ces annonces de changements, un espoir est né mais je crois qu'il faut que nous soyons clairs entre nous, ce ne peut être qu'un espoir raisonnable.

- Espoir donc car la promesse de mettre un terme aux politiques de destructions massives de nos emplois publics, de nos missions et de nos institutions vient en écho à de nombreuses attentes. Pour autant, à ce jour, les dossiers de la REATE et de la RGPP sont quelque peu en suspens et les créations d'emplois nécessaires, dans certains secteurs comme le vôtre, le restent également à ce jour. Mais j'y reviendrai plus tard...

- Espoir aussi car la refondation de l'École de la République et de l'Éducation dans toutes ses dimensions était un engagement fort du candidat devenu Président de la République et ce fut d'ailleurs son premier discours. Là, par contre, nous sommes en plein dedans si je peux me permettre cette expression. Nous y traitons notamment de l'évolution des rythmes scolaires et j'ai bien

entendu, tout à l'heure, la demande du SEJS d'y être associé. Je vous rassure, il y est de par la participation de vos responsables dans le cadre du groupe de travail fédéral et des instances tel l'exécutif national.

Espoir certes, mais espoir raisonnable comme je le disais tout à l'heure.

- Raisonnable car nous savons que les marges de manœuvre sont très faibles, que le poids de la dette publique ne disparaîtra pas comme par enchantement et que la situation économique reste très mauvaise, même si on nous annonce des améliorations d'ici 2014.

- Raisonnable aussi car les maximalistes et les conservateurs fourbissent déjà leurs armes avec le pouvoir de nuisance qu'on leur connaît.

- Raisonnable toujours car, pour ne pas avoir été au pouvoir depuis 10 ans, nous constatons qu'au-delà des intentions, la gauche de gouvernement n'a plus l'expérience du dialogue social qu'elle doit absolument restaurer, en tenant compte des nouvelles règles de la représentativité et de leurs conséquences en termes de négociation. C'est d'ailleurs le cas du ministère auquel vous appartenez.

- Raisonnable enfin car, pour bâtir un projet cohérent et global, la coopération interministérielle ainsi que les arbitrages de Matignon seront indispensables.

Cet espoir raisonnable, à notre place de syndicalistes, nous nous employons à le concrétiser. Mais nous devons être exigeants pour le changement !

Être « Exigeants pour le changement » nous positionne dans tous nos ministères et administrations comme ceux qui veulent en finir avec la politique qui vient d'être menée et comme ceux qui n'acceptent pas le statu quo.

Nous sommes exigeants pour que cela change mais nous sommes aussi exigeants pour que le changement soit réel, pour qu'il ne se fasse pas à n'importe quel prix pour nos collègues ou les publics que nous accueillons.

Le changement est indispensable car la situation de notre société, comme celle de son système scolaire et universitaire, est indigne de notre République. Et il faut miser sur la réussite de ce changement car, avec la poussée du national-populisme, en France comme en Europe, l'échec n'est pas autorisé !

Nous devons donc être des coproducteurs du changement et nous devons faire le pari de sa réussite. Mais pour qu'il réussisse, le changement ne peut se résumer à quelques ajustements : il doit être profond, il doit être compris. Compris par ceux qui le mettront en œuvre, compris par ceux qui doivent en bénéficier.

Déjà, les maximalistes se font entendre ; ils recommencent à exiger la lune qu'ils sont sûrs de ne pas décrocher, créant ainsi rancœur et déception chez les salariés. La course à l'échalote sur le smic entre la CGT, Sud et FO pour ne parler que de ceux-là, en est un exemple concret.

Nous, nous voulons aboutir. Nous ne participerons donc pas aux enchères des exigences irréalistes car, dans ces enchères-là, on ne s'adjuge rien. Au contraire, nous avons à dire à nos interlocuteurs gouvernementaux nos priorités, nous avons à les hiérarchiser, et c'est ce que nous faisons.

Pour notre part, nous le faisons savoir lors de toutes nos audiences : la consultation et la négociation, en un mot le dialogue social, ne peuvent être de simples formules sans lendemain et s'accoutumeraient mal de calendriers trop serrés pour l'organiser ou d'annonces intempestives qui ne peuvent être que contre-productives.

Nous, nous ne sommes pas les réformistes du slogan. Nous, nous sommes les réformistes du concret, résolument combattifs.

La façon dont nous abordons la question du pouvoir d'achat en est l'exemple.

L'UNSA Éducation a choisi de porter, sur ce plan, des exigences prioritaires pour nos collègues les moins favorisés, je veux parler ici des catégories C. Pour mémoire, dans certaines parties de la Fonction publique comme celle de la Territoriale, ce sont plus de 70% d'agents qui en relèvent ! Certes, nous ne sommes pas tous logés à la même enseigne.

En effet, si la crise et la perte de pouvoir d'achat nous touchent tous, elles ne nous touchent pas de la même manière lorsque, en plus de l'accessoire, elles nous privent de l'essentiel, lorsqu'elles impactent ce que l'on doit en premier à ses proches en termes de

biens, de subsistance ou en accès aux soins.

Depuis notre congrès fédéral d'Angers fin mars où votre syndicat était représenté notamment par Michel Chauveau, nous avons rencontré les militants de nos syndicats pour expliquer cette priorité, y compris à ceux dits d'encadrement. Elle est comprise et soutenue ; cela nous conduit à travailler à plus long terme sur la restructuration des différentes grilles. Cette solidarité concrète et cette capacité à dépasser son quant à soi, nous permettent de faire en sorte que la priorité aux catégories C soit réellement portée et qu'elle devienne celle de tous.

Dans l'UNSA Fonction publique, nous avons ainsi contribué à ce que des choix prioritaires soient faits, hors la catégorie C déjà abordée.

Ensemble, nous portons le mandat d'une reprise de la négociation salariale malgré un contexte budgétaire que l'on sait contraint.

Ensemble, nous demandons la fin de la journée de carence. Pour information, ce sont plus de 13 000 collègues qui, à notre appel, ont signé la pétition demandant l'annulation du jour de carence en trois petites semaines... Si vous ne l'avez déjà fait, c'est bien évidemment toujours possible.

Ensemble, enfin, nous travaillons sur 2 sujets que j'ai abordés au début de mon intervention et qui vous intéressent quelque peu, à savoir ceux de la RéATE et de la RGPP.

Comme vous le savez, la RéATE a précédé la RGPP dont elle est devenue l'une des composantes. Le modèle d'organisation territoriale repose sur un principe simple : *le pouvoir aux préfets (et notamment aux préfets de Région)* dans une organisation où, volontairement, les services déconcentrés ne sont plus calqués sur la structuration par administrations centrales.

L'opération, conduite en parallèle avec la réduction considérable des emplois statutaires, s'est traduite par une concentration très « administrative », très « ministère de l'Intérieur » pourrait-on dire. Elle correspond au schéma de représentation Sarkozy-Guéant (*Avec vingt préfets [de région] je gouverne la France.*).

Dans ce cadre, la dilution de Jeunesse & Sports dans les affaires sociales a été

une véritable catastrophe. Les concentrations opérées conduisent à ne plus avoir qu'un État contrôleur administratif.

Les missions de conseil et d'ingénierie de projet, d'appui et même de contrôle *technique*, ont disparu ou ont été mises à mal. Du constat que nous opérons avec nos camarades d'autres ministères, ce sont les fonctions où une *technicité des politiques publiques* est nécessaire — je ne parle donc pas seulement de *fonctions techniques* qui ont le plus durablement souffert, qui sont les plus menacées et qui ont même parfois disparu.

La manière scandaleuse dont ont été notamment traités les IJS en matière indemnitaire en témoigne, alors même qu'en matière de politique de jeunesse, l'État entend piloter et conduire une politique ambitieuse.

S'agissant de l'acte III de la décentralisation qui a été abordé par plusieurs d'entre vous ce matin, nous aurons à veiller, de façon globale, à ce que le chemin d'une régionalisation n'entraîne pas, *in fine*, l'augmentation des inégalités sur le territoire. Ce que je peux vous dire aujourd'hui, c'est que la Fédération, avec Laurent Escure, active tous les réseaux pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de transferts de personnels, notamment pour ceux que vous représentez, vous SEJS. Je crois pouvoir vous dire que ce ne serait pas, dans les idées de la ministre et du gouvernement. Je pense pouvoir aussi vous dire qu'une rencontre, au niveau fédéral, devrait être fixée très prochainement au plus haut niveau sur ces sujets et que vous y serez bien évidemment associés.

Lors du congrès de notre fédération UNSA Éducation, nous avons conclu sur un slogan qui est autant un moyen pour faire avancer nos idées et nos valeurs qu'un objectif. C'est la stratégie du « Plus forts ensemble ! ».

Nous sommes convaincus que notre syndicalisme gagnera à s'adresser plus, et mieux, aux individus.

Nous sommes convaincus que notre syndicalisme sera plus puissant en considérant et en captant les aspirations individuelles de nos collègues, comme celles de nos concitoyens. Loin du collectivisme, la mise en mouvement d'individus dans un collectif est à la fois plus forte et, finalement, plus efficace !

C'est avec cette idée que nous aborderons les échéances électorales de 2014, certains parlent de 2015, qui concerneront les trois Fonctions publiques. Nous avons un objectif : asseoir et améliorer notre représentativité, et donc la représentativité de l'UNSA. C'est pour cela que nous devons travailler ensemble, que nous devons avoir une solidarité de combat dans le cadre interprofessionnel de notre Union, l'UNSA, et, bien sûr, au sein de notre union de fédérations de fonctionnaires, l'UNSA Fonction publique, dans laquelle la Fédération jouera tout son rôle.

Mais le « Plus forts ensemble » se nourrit d'actes concrets. Il ne suffit pas de le dire, il faut le faire. Et le faire avec d'autres, c'est encore mieux. Le « Plus forts ensemble » repose aussi, et d'abord, sur la qualité humaine et l'investissement des militantes et des militants qui composent nos syndicats et notre Fédération.

Voilà, j'en arrive au terme de mon intervention. Pour conclure, je veux vous dire ici que vous pouvez compter sur l'UNSA Éducation pour accompagner le SEJS dans ses entreprises, pour renforcer le travail que nous allons mener pour nous développer, pour préparer les prochaines élections professionnelles, pour faire avancer nos valeurs et nos idées, en un mot, POUR ÊTRE PLUS FORTS, ENSEMBLE, DANS l'UNSA.

Je vous remercie de votre attention.

Isabelle BECU-SALAÜN, secrétaire générale du SEJS, remercie Fabrice, Rémi, les différents intervenants de la matinée et l'ensemble des participants. Elle salue la grande qualité du travail en commission et l'élaboration des motions, qui guideront le BN pour l'année à venir.

Le Congrès est clôt à 12h30.

Notre collègue **Claudine TERRASSIER**, IPJS, cheffe du Pôle SJVA de la DJSCS Mayotte, est décédée le samedi 24 novembre 2012, dans sa soixantième année. Elle était membre du SEJS.



Un dernier hommage a été rendu à Claudine le mardi 27 novembre, à 13h30 au Crématorium de Montauban. Le SEJS a transmis à son mari et sa famille ses profondes condoléances.

Claudine TERRASSIER a exercé notamment comme IJS à Angoulême, puis fut DDJS dans le Cantal et dans Tarn, d'où elle était originaire, puis DDCS du Tarn-et-Garonne. Nommée en 2010 déléguée interministérielle aux droits des femmes en Midi-Pyrénées, suite aux réformes d'organisation de la RéATE, elle avait ensuite choisie une affectation au service SJVA de Mayotte.

BULLETIN d'ADHESION pour 2013
N° d'adhésion : 13-

Nom et prénom :

Adresse personnelle :
(à défaut de renseigner cette ligne, tout courrier personnel, comme les chèques de remboursement de déplacement au congrès, sera adressé à l'adresse professionnelle)

Adresse professionnelle :

Adresse courriel professionnelle actuelle :

Adresse courriel personnelle :

(facultatif ; si elle est renseignée, la correspondance syndicale sera également envoyée à cette adresse courriel personnelle)

Téléphone portable : **Ligne directe professionnelle** :

Fonction : **Corps** :

Grade, classe, échelon dans le corps **INM** :

Echelon dans la fonction (le cas échéant) **INM** :

Bonification indiciaire : **TOTAL INM** (grade ou fonction + BI ou NBI) :

Observations éventuelles :

Montant de l'adhésion

L'adhésion comprend le montant de la **participation au fonctionnement du syndicat** et celui de la **participation au congrès**. Cette dernière, forfaitaire, sera précisée ultérieurement et demandée aux collègues concernés lors de leur inscription. L'ensemble est déductible du montant de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% (cf. Loi de finances)

L'INM (Indice Nouveau Majoré) pris en compte pour la participation au fonctionnement du syndicat est celui de la **rémunération totale** (indice du corps, ou du grade, s'il est plus élevé), **bonification indiciaire comprise**. L'assemblée générale de 2012 a maintenu 12 tranches de cotisation, espacées de 60 points d'INM, et a voté une augmentation de 0 à 8 € par tranche, proportionnelle à l'INM.

TOTAL INM
compris entre :

et

Montant de la cotisation
à verser au SEJS

Plancher	Plafond		Déduction fiscale	Coût réel
369	428	75 €	49,50 €	25,50 €
429	488	92 €	60,72 €	31,28 €
489	548	109 €	71,94 €	37,06 €
549	608	126 €	83,16 €	42,84 €
609	668	143 €	94,38 €	48,62 €
669	728	160 €	105,60 €	54,40 €
729	788	177 €	116,82 €	60,18 €
789	848	194 €	128,04 €	65,96 €
849	908	211 €	139,26 €	71,74 €
909	968	228 €	150,48 €	77,52 €
969	1028	245 €	161,70 €	83,30 €
1029	-	262 €	172,92 €	89,08 €
Stagiaires, membres associés		26 €	17,33 €	8,66 €

(La traduction en INM des différents chevrons des HE A et HEB est la suivante : A1 = 881 ; A2 = 916 ; A3 = 963 ; B1 = 963 ; B2 = 1004 ; B3 = 1058).

Les modalités de règlement de la participation au fonctionnement du syndicat sont précisées en pièce-jointe. Ce bulletin d'adhésion et le règlement correspondant sont à adresser par voie postale à :

Michel CHAUX – SEJS – 46 av. Mme d'Houdetot – 95600 EAUBONNE